

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze octobre, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 2 octobre 2025

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise - BERNARD Delphine - FABRE Claude - SEGUIER Christian - ALQUIER Jérémy - DURAND Julie - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - GAUBERT Thierry - Xavier MAFFRE - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Muriel VISTE à Françoise CANOVAS
CATHALA-SUC Nicole à Delphine BERNARD

Secrétaire de séance: MAFFRE Xavier

OBJET : Autorisation de signature de la Convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet 2025 /2028 avec la Fédération des MJC Occitanie.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet le projet de convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet 2025 /2028 proposés par la FRMJC Occitanie,

EXPOSE

Mr le Maire expose au Conseil Municipal les engagements liés la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet 2025 /2028 proposées par la Fédération Régionale des MJC Occitanie à la commune et précise le montant de la subvention 2025 de 34 747 € que la commune s'accorderait à allouer à la FRMJC dans ce cadre.

La convention a pour objet de préciser le cadre du soutien financier apporté par la municipalité de Saint-Amans Soutl à la FRMJC sur 4 ans et le montant de la subvention 2025 sollicitée ; une demande de subvention allant être faite chaque année dans le cadre de cette convention 2025-28.

La collectivité reconnaît l'intérêt pour sa politique en faveur du développement de l'animation socio-éducative de la jeunesse du territoire, des actions mises en œuvre par la FRMJC pour encadrer le projet associatif de la MJC de Saint-Amans ; la vie démocratique associative, l'animation de la vie locale et la formation citoyenne des jeunes faisant partie intégrante du projet associatif de la fédération.

Pour ce faire, la FRMJC déploie les ressources et les compétences nécessaires pour encadrer le projet MJC.

- Déployer les ressources et les compétences nécessaires pour accompagner le Conseil d'Administration et les acteurs de la MJC à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet associatif en cohérence avec les besoins du territoire et de ses habitants : assurer la permanence de l'exercice des fonctions d'encadrement et d'animation de la MJC (apport permanent et sans cesse réactualisé de compétences techniques, juridiques, administratives, pédagogiques, organisationnelles, relationnelles utiles à la gestion et l'animation de la MJC),

- Mettre en place un suivi et une formation permanente du personnel fédéral exerçant des fonctions d'animation coordination dans le cadre de la fonction d'employeur de la FRMJC, Impulser des projets d'actions de réseau pour développer les capacités d'agir de la MJC auprès des publics en terme pédagogique et relationnel et engendrer des idées novatrices, mobilisatrices d'énergies au profit de l'épanouissement de la population locale,

- Alimenter de façon permanente la MJC et ses acteurs de ressources (outils, méthodes, orientation vers des sources de cofinancement de projet...), de compétences, d'informations capitalisées au sein du réseau régional et national des MJC,

- Assurer la médiation et l'animation de la relation triangulaire entre la ville, la MJC, et la FRMJC.

Il est proposé au conseil municipal de signer la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet 2025 /2028 et d'approuver le montant de la subvention sollicitée pour 2025 de 34 747 € à attribuer à la FRMJC Occitanie.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet 2025 /2028 avec la FRMJC Occitanie ; convention jointe à la délibération ;

D'autoriser le versement d'une subvention de 34 747 € sur l'année 2025 à la FRMJC, comme indiqué dans la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet 2025 /2028.

Le secrétaire de séance : MAFFRE Xavier



Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 15 octobre 2025

Le Maire,
Jérôme CROS

